

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit le dix sept décembre à dix huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 11 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 10 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS maire,

Présents : MM. DELMAS Roland, BRUSQUAND Christian, DUSSAIGNE Gérard, DUBOS Damien, ROUSSEAU Vital, JAUBERT Pascal, COMPOSTELLA Michel, BRUNETEAU Sébastien
Mmes AUDIBERT Sylvie, BORIE Arlette, CIABRINI Edwige

Excusés: LALBAT Christophe

Absentes: BARSE Catherine, CULINE Bernadette, GUILLEMIN Antoine

Le quorum étant atteint, le maire, déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur BRUSQUAND Christian est désigné à l'unanimité.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS***CIAS - Centre Intercommunal d'Action Sociale (Edwige CIABRINI et Sylvie AUDIBERT)***

Le bilan des actions des associations caritatives a été dressé pour l'année 2018.

Diverses aides du CIAS ont été attribuées en complément des soutiens des associations caritatives, 64 personnes en ont bénéficié.

En ce qui concerne l'aide à domicile, il y a 280 bénéficiaires dont 13 de la commune de Saint-Chamassy.

La fusion du CIAS du Bugue avec celui de Montignac risque de ne pas se réaliser, le CIAS de Montignac s'orienterait plutôt vers Terrasson pour la création d'une SPASAD.

SIPEP – Syndicat de Production d'Eau Potable (Roland DELMAS)

La construction d'un château d'eau à Audrix a été voté, l'étude du projet est lancée, le bureau d'étude retenu est le CESO.

La convention entre le RDE 24 et le SIPEP a été signée actant les conditions de fonctionnement avec les communes de Saint-Chamassy et du Bugue.

Transport Scolaire (Roland DELMAS)

La compétence a été transférée au Conseil Régional, des modifications sont prévues à la rentrée 2019, notamment une harmonisation des tarifs appliqués des divers départements.

Le département de la Dordogne ayant une grille tarifaire élevée, les montants devraient diminuer.

Le respect de la carte scolaire sera appliqué plus strictement.

Les inscriptions des enfants se feront en ligne sur le site du Conseil Régional de préférence, et ce dernier facturera les familles en intégrant le quotient familial.

Conseil syndical d'irrigation (Roland DELMAS et Christian BRUSQUAND)

Il a été décidé d'augmenter le prix du mètre cube d'eau d'irrigation de deux centimes hors taxe pour la tranche de consommation en dessous de 2000 m3.

La saison 2018 a bien fonctionné, le rendement approche 80 %.

SYGED (Roland DELMAS)

Le syndicat SYGED s'éteint au 31 décembre 2018 à la suite de la fusion avec le SMD3. Ce dernier gèrera la collecte des déchets ménagers.

Après avoir réalisé une tournée sur la commune, le SMD3 proposera des lieux pour installer les futures plateformes.

Il est rappelé que la redevance incitative remplacera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères appliquée sur le foncier jusqu'à ce jour, elle sera payable en deux fois par an. Le but de cette redevance est de réduire les ordures ménagères.

Communauté de Communes Vallée de l'Homme – Voirie (Christian BRUSQUAND)

Les travaux de voirie prévisionnels pour 2019 ont été votés. En 2018, 13 kms ont été réalisés sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

III – DELIBERATIONS

D 2018 66 - ADMISSION DE NON VALEUR POUR DETTES IRRECOURVABLES

Le maire donne lecture des états de non valeur pour des dettes irrécouvrables pour une somme de 1 425.63 euros correspondant à des factures d'eau potable impayées de 2011, 2012 et 2013.

Le comptable expose qu'il n'a pu recouvrer ces titres (certificat d'irrecouvrabilité) et qu'ils doivent faire l'objet d'un effacement.

Il demande donc l'admission en non valeur de cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'annulation de la somme de 1 425.63 €.

Afin de régulariser, un mandat sera émis au compte 6542. (Créances éteintes)

D 2018 67 - DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le maire présente l'étude faite par l'Agence Technique Départementale relative aux travaux de réaménagement et de mise aux normes de la cantine scolaire.

Le montant de l'opération s'élève à 151 800.00 € T.T.C., honoraires compris, soit H.T. 126 500.00 € honoraires compris et 110 100.00 € hors frais d'ingénierie et frais annexes.

Le plan prévisionnel proposé est le suivant :

- Subvention DETR	27 525.00 €
(20% + 5 % au titre de la ZRR)	
- Subvention Conseil Départemental 20 %	25 300.00 €
- Emprunt.....	60 000.00 €
- Autofinancement H.T.....	13 675.00 €
- T.V.A. prélevé sur le budget communal.....	25 300.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le dit projet, l'estimation prévisionnelle des dépenses ainsi que les modalités de son financement.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, le conseil municipal sollicite à l'unanimité une aide de l'Etat et du Conseil Départemental aussi substantielle que possible.

D 2018 68 – CONTRACTION D'UN PRET RELAIS DE 70 000 €

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que, dans l'attente de percevoir les subventions relatives au projet de la deuxième tranche de la salle des fêtes, il est nécessaire de contracter un prêt.

En effet, les subventions de l'Etat (DETR et réserve parlementaire) ne sont pas encore versées ce qui crée des problèmes de trésorerie.

Monsieur le Maire propose à son Conseil de souscrire un prêt relais de 70 000.00 € et présente les caractéristiques du financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Charente Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **objet : Travaux d'investissement**
- **montant : 70 000.00 €**
- **durée : 24 mois**
- **taux : 0.41 % fixe**

- **périodicité : annuelle**
- **montant de l'échéance : 287.00 €**
- **frais de dossier : 200 €**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au financement.**

IV - AFFAIRES DIVERSES

Date et modalités des vœux du maire

Le conseil décide que les vœux 2019 seront ouverts à la population, ils auront lieu le samedi 12 janvier 2019 à 14 heures 30 à la salle des fêtes autour de galettes des rois.

Compte rendu de la réunion du comité des fêtes

Monsieur le maire rappelle qu'une réunion du comité des fêtes a eu lieu le 27 novembre, le bilan de l'année 2018 a été dressé, étaient présents 4 membres du bureau, 5 du conseil d'administration et 11 personnes de la commune.

Le bureau a donné sa démission ainsi que 3 membres du conseil d'administration.

Personne ne se proposant, le fonctionnement du comité est donc mis en sommeil, un inventaire sera réalisé.

Tous les documents ont été remis à monsieur le maire.

Organisation d'un groupe de travail (Fleurissement, espaces verts) pour l'application de la charte « zéro pesticide »

Roland DELMAS propose de mettre en place un groupe de travail qui mènerait des réflexions sur un réaménagement des espaces verts communaux afin de respecter la charte zéro pesticide signée avec le département.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt et une heures trente minutes.